

Les crédits

Les agriculteurs et toute l'industrie agricole du Canada se retrouvent devant un problème de taille: à qui peuvent-ils vendre leurs produits. A qui peuvent-ils vendre leurs pommes de terre et leurs légumes quand l'usine des soupes Campbell est située à Chicago? C'est assez difficile d'expédier si loin les produits quand les agriculteurs de la région de Chicago peuvent cultiver à bien meilleur prix des légumes de qualité pratiquement identique. Les producteurs américains sont plus près du marché.

Certaines de nos craintes se concrétisent, et il faut en faire le reproche au gouvernement.

La même chose s'est produite avec la crème glacée et le yogourt; nous avons prévu la décision qu'allait prendre le gouvernement. Cette décision va nuire à notre gestion de l'offre. Elle va nuire à la Commission canadienne du lait et au réseau d'offices de commercialisation du pays. Le gouvernement ne semble pas lutter pour faire respecter l'article 11 qui permettra aux pays d'exploiter leurs propres systèmes de gestion de l'offre et de commercialisation sur leur territoire. Nous croyons que le gouvernement devrait adopter une position plus ferme à ce sujet. Nous savons que cela va à l'encontre de ses convictions, lui qui ne jure que par les règles du marché. Mais il ne faudrait pas qu'il oublie que lorsqu'on s'en remet aux lois du marché, on s'en remet à la loi du plus fort et, dans ce cas-ci, les plus forts, ce sont les Américains et les Européens. La perspective de tomber sous leurs griffes, sans organisme international pour nous protéger, ne nous réjouit guère.

À notre avis, le gouvernement devrait faire cause commune avec les autres petits pays pour obtenir un marché avantageux et équitable pour l'agriculture canadienne et celle des autres petits pays, pour que nos agriculteurs puissent survivre dans le monde nouveau qui s'élabore et émerge actuellement.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait nous dire ce qui est arrivé au prix de l'avoine. Pendant la dernière année-récolte, l'avoine a été retirée du contrôle de la Commission canadienne du blé. Le ministre a parlé ce matin avec beaucoup d'enthousiasme de ce qui s'est passé dans l'industrie depuis qu'on a retiré l'avoine du contrôle de la Commission canadienne du blé. Je voudrais savoir ce qui s'est passé au niveau de l'exploitation agricole. Qu'est-il arrivé au prix de l'avoine? Que risque-t-il de se produire dans l'avenir?

J'aimerais également entendre des commentaires à propos de plusieurs ventes de céréales. Pendant la semaine du 21 septembre, les États-Unis ont vendu 22 000 tonnes de blé dur au prix subventionné de 6,48 \$ la tonne dans le cadre de leur programme d'encouragement des exportations. Le 5 octobre, le gouvernement américain a vendu un million de tonnes à l'Égypte, à l'Algérie et au Sri Lanka. Il a vendu un million et demi de tonnes à l'U.R.S.S. en vertu du *Export Enhancement Program*. Dans les deux cas, la subvention était de 8 \$ la tonne.

Est-ce que cela affecte l'agriculteur de l'ouest du Canada? Le gouvernement a-t-il un programme pour contrebalancer ces énormes subventions? Le député peut-il suggérer une façon d'empêcher le gouvernement américain d'agir ainsi?

M. Althouse: Monsieur le Président, la question comporte deux aspects. À mon sens, le fait que les États-Unis aient maintenu leur programme va à l'encontre de l'esprit et même de la lettre de la loi, mais cela ne les arrête pas. Il en a été question à maintes reprises à la Chambre après la signature de l'accord commercial, car le programme était encore en vigueur. Une chose que notre équipe de négociation semblait ignorer, c'est que les États-Unis—ils s'apprêtaient à signer l'accord, dont une disposition semble indiquer qu'ils n'utiliseraient pas ce programme sur les marchés où nous faisons affaire—avaient l'intention de recourir à ce programme même après le début des années 90. Apparemment, nos négociateurs ne le savaient pas.

Le gouvernement américain ne semble pas avoir l'intention de respecter l'accord. C'est un peu comme dans le cas d'ententes antérieures concernant le blé et d'autres accords internationaux sur les céréales: le libellé de l'entente importe peu, ce qui compte, c'est sa façon à lui de l'interpréter. Essentiellement, c'est la loi du plus fort qui l'emporte, il peut faire comme bon lui semble. L'accord canado-américain n'a rien changé à cela, n'en déplaît au premier ministre, lui et ses espoirs non fondés et ses beaux rêves en couleurs.

• (1630)

Pour ce qui est de l'avoine, vous devriez savoir, monsieur le Président, que le prix de l'avoine a chuté brusquement depuis que cette céréale n'est plus commercialisée par la Commission canadienne du blé. Le prix est d'environ 1 \$ le boisseau cette année. L'an dernier, il dépassait largement 2 \$ et atteignait presque 3 \$ à certains moments. Cela est du passé. La Commission canadienne du blé ne négocie plus les prix pour les producteurs. Nous n'avons plus de programme de paiements anticipés sans intérêt qui donnait aux producteurs assez de confiance